

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/CS/N/108

6 mai 1999

(99-1850)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

## NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

### Notification d'acceptation

<b>Pays/Territoire douanier/Arrangement régional:</b> <u>BOLIVIE</u>		
<b>Nom de l'organisme à activité normative:</b> Instituto Boliviano de Normalización y Calidad - IBNORCA (Institut bolivien de la normalisation et de la qualité)		
<b>Adresse de l'organisme à activité normative:</b> Av. Camacho # 1488 Equina Bueno		
<b>Téléphone:</b> +591.2/319.185	<b>Téléfax:</b> +591.2/317.262	<b>Télex:</b> -
<b>Courrier électronique:</b> <a href="mailto:ibnorca@ceibo.entelnet.bo">ibnorca@ceibo.entelnet.bo</a>		<b>Internet:</b> -
<b>Type d'organisme à activité normative:</b> <input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental <input type="checkbox"/> institution publique locale		
<b>Champ des activités normatives actuelles et prévues:</b> Actuelles: élaborer 400 normes techniques couvrant les besoins de différents secteurs de production du pays (Bolivie). Prévues: répondre en priorité aux besoins de normalisation du secteur d'exportation.		
<b>Date:</b> 31 mars 1999		